



**Édition du vendredi
20 septembre 2024**

Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais (SEECO)
Le journal qui ne compte pas démissionner de son poste sous peu (ni déclencher des élections) !

CONVENTION COLLECTIVE

UN TAUX POUR AUTRES ACTIVITÉS

Le taux pour activités autres que celles prévues dans sa tâche d'enseignement, apparu dans la convention collective précédente, est davantage défini dans la présente convention 2023-2028 (art. 6-1.04). Bien qu'imparfait, ce taux fixe à l'avantage de s'imposer comme taux unique lorsqu'un-e enseignant-e accepte de faire des tâches autres que celles liées à l'enseignement. La liste est courte, on la transcrit donc ici (il importe de préciser que la liste se limite à des exemples, mais qu'elle n'est pas exhaustive) :

- La correction d'examens et de travaux autres que les siens;
- L'encadrement des étudiantes ou étudiants autres que les siens;
- Les activités réalisées dans le cadre de la RAC;
- L'évaluation réalisée dans le cadre d'équivalence de cours ou de test d'admission;
- La participation à un comité de sélection prévu à l'article 8-7.00 ou à un comité de sélection prévu à l'article 4-4.00 pendant une période de non-disponibilité;
- La participation à un comité de programme d'études de la formation continue ou de ce qui en tient lieu et toute tâche afférente.

Si on vous en parle, c'est que la Direction semble ne pas comprendre l'article comme nous et qu'elle tente d'allonger la liste...

Des cas concrets et souvent particuliers (en lien avec des accommodements, par exemple) nous ont amenés à nous interroger sur la pertinence du recours à ce taux. Quand on demande au personnel enseignant de préparer de la matière, de l'enseigner, d'élaborer une ou des évaluations et de corriger, on lui demande d'exercer son rôle d'enseignant-e. C'est donc le taux de chargé-e de cours qui s'applique.

Maintenant, il faudra voir combien d'heures seront nécessaires pour accomplir chaque dimension du travail. Le taux de chargé-e de cours est élevé parce qu'il prend en compte la préparation, l'enseignement, l'évaluation, l'encadrement et la correction, même si dans les faits il n'est

calculé qu'à partir des heures de prestation. La réalité de chaque discipline et programme varie, c'est pourquoi il importe d'impliquer les profs et les départements dans la réflexion sur le nombre d'heures nécessaire au travail à faire.

Comme ces cas semblent devenir de plus en plus fréquents, la partie syndicale du comité des relations de travail (PSCRT) a voulu les baliser dans le cadre d'une entente entre les parties (syndicale / patronale).

La partie patronale n'a pas cru bon saisir la perche tendue, préférant y aller au cas par cas pour éventuellement élaborer un cadre de référence. Pourtant, sans entente générale entre les parties, chaque cas devra faire l'objet d'une étude en CRT. Pourquoi un tel protocole si la ou le prof concerné-e est plutôt satisfait-e d'un taux pour autres activités ? Parce qu'il s'agit de conditions de travail et de rémunération ici. En ces matières, le syndicat est responsable de représenter ses membres et de négocier des ententes qui soient le plus équitables possible pour le bien collectif.



NOS ARTICLES

Résumé d'AG du 18 septembre 2024	p.2
Nouvelles du monde syndical	p.3
Courrier des membres/Nouvelles locales	p.4
Dernier concours/Nouveau concours	p.7

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

MOT DU PRÉSIDENT

Le SEECO souhaite documenter les impacts des nouvelles compressions budgétaires sur les départements, les programmes et les étudiant-e-s. Merci d'acheminer au SEECO toute information pertinente à ce sujet.

ENTENDU EN AG

Quand on doit choisir entre l'assurance collective du cégep et celle de notre conjoint-e, c'est jamais le cégep qui gagne.

Un représentant lucide

ACCUEIL DES NOUVELLES ET DES NOUVEAUX

Le SEECO accueille **Michaël Côté** (génie civil) et lui souhaite la bienvenue !

ÉLECTIONS

Protection des membres en matière de violence et de harcèlement psychologique et sexuel :

Angélique Duguay

Comité de liaison en lien avec le SSAS :

Sophie Allaire

Le SEECO vous remercie de votre implication !

AUGMENTATION FLGL

L'Assemblée a voté en faveur d'une cotisation supplémentaire de 0,10 % à compter de la paie du 7 novembre 2024 (pour donner le temps aux RH de programmer le système 😊). Le montant sera transféré mensuellement dans le compte du Fonds local de grève et de lock-out (FLGL). Cette cotisation supplémentaire cessera d'être prélevée dès que le solde du FLGL atteindra 250 000 \$, mais la question du renflouement de notre fonds de grève sera ramenée en AG par la suite.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le point a dû être reporté à la prochaine AG par manque de temps.

ENTENDU EN AG

Le Viagra est un médicament dans la catégorie « style de vie ».

Un représentant lucide et bien renseigné

ASSURANCES COLLECTIVES

Les recommandations ont été adoptées par l'Assemblée à la majorité. Le vote de l'ensemble des syndicats adhérents sera compilé afin d'officialiser l'adoption (ou le rejet) des changements. Une info-assurances est à venir.

ENTENDU EN AG

C'est des mathématiques d'actuaire, c'est pas des vraies mathématiques.

Un prof mêlé dans ses maths

DÎNER-CAUSERIE SUR L'IA - INVITATION

Le mercredi 2 octobre à F.-L. aura lieu notre dîner-causerie afin d'échanger sur les défis que représente l'intelligence artificielle en milieu d'apprentissage. À l'ordre du jour : partage et échange des réalités; pistes et actions à envisager; discussion autour d'une position locale et nationale à adopter. Le Comité école et société de la FNEEQ a produit sur la question un rapport que nous vous invitons à lire : [Intelligence artificielle en éducation - De la mission à la démission sociale : replaçons l'humain au cœur de l'enseignement](#). Par ailleurs, la FNEEQ produira sous peu un guide d'accompagnement. [Pour s'inscrire au dîner, veuillez cliquer ici.](#)

ENTENDU EN AG

Je vieillis ! Hahahahahaha !

Une représentante qui prend vraiment bien ça

QUESTIONS SUR LA PAYE, LA RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE ET DE LA SCOLARITÉ, LES CONGÉS

Ces questions doivent être adressées aux ressources humaines qui ont accès à votre dossier et qui sont donc les mieux placées pour vous répondre. N'hésitez pas à mettre le SEECO en copie conforme.

DEMANDES DU SAPS

Le Service d'aide psychosociale vous demande d'adapter le contenu de vos cours pour accommoder un.e étudiant.e qui vivrait des enjeux en lien avec les VACS ? N'hésitez pas à mettre le SEECO au jeu ! L'Exécutif et le CRT (Comité des relations de travail) tentent présentement d'obtenir une entente avec la Direction pour faire reconnaître le surplus de travail engendré par de telles demandes (voir la une du *Plus-Mot*). Plus le syndicat est au courant des demandes qui sont faites en ce sens, mieux il sera en mesure de bien représenter ses membres.

NOUVELLES DU MONDE SYNDICAL

RECHERCHE

La FNEEQ vous invite à ne pas répondre pour l'instant au sondage intitulé « Comprendre l'agir compétent en conseil pédagogique au collégial en soutien à la réussite éducative », qui pourrait vous être envoyé sous peu. Plus de détails à venir.

ENTENDU EN REGROUPEMENT CÉGEP

Le CPNC trouvait qu'il y avait trop de mots dans cet article. Alors voilà, c'est un compromis en termes de nombre de mots.

Le Comité de négociation au sujet de l'article 8-8.02, pas si clair, sur l'enseignement comodal

Pas sûr-e de vos droits ? Communiquez avec nous ! Seeco@cegepoutaouais.qc.ca

SAUT D'ÉCHELON

Si tout va bien et que la tendance se maintient, le saut d'un échelon supplémentaire (prévu le 1^{er} juillet dans notre nouvelle convention collective et que le syndicat réclame à coups de grief) devrait apparaître sur la paie du 10 octobre. À suivre.

CALENDRIER SEECO – AUTOMNE 2024

Le mercredi de 11 h 30 à 13 h 30

2 octobre : Dîner-causerie sur l'IA à F.-L.

16 octobre : AG à G.-R.

30 octobre : Atelier (nouveau personnel) à G.-R.

20 novembre : AG à G.-R.

4 décembre : Rencontre du Comité des régions

CONVENTION COLLECTIVE

Pour télécharger la nouvelle convention collective 2023-2028, [cliquez ici](#) !

PRIORITÉ À L'ÉDUCATION, SELON LA CAQ



- ⇒ Procéder à des baisses d'impôts
- ⇒ Couper dans le budget des infrastructures des institutions d'enseignement supérieur
- ⇒ Empêcher la rénovation de bâtiments vétustes
- ⇒ Miner les projets d'agrandissement prévus pour accueillir des cohortes toujours plus nombreuses
- ⇒ Faire (encore) des jambettes aux services publics

C'est de la saine gestion des finances publiques !

Pascale Déry, ministre plus que discrète du ministère de l'Enseignement supérieur

SAVIEZ-VOUS QUE...

Pascale Déry était notre ministre de l'Enseignement supérieur ? À ce titre, on serait en droit de s'attendre à la voir défendre les institutions postsecondaires, mais il semble qu'elle n'ait pas reçu le mémo. Dire que la Vérificatrice générale a déploré, dans son dernier rapport, la vétusté de 65 % des établissements collégiaux...

COURRIER DES MEMBRES

Bonjour Seeco,

En mai dernier, au moment des tâches, j'ai compris que j'avais une tâche pleine pour l'année 24-25. Toutefois, j'ai reçu mon contrat qui stipule que je suis à temps partiel et qu'il prendra fin en février 2025. J'aimerais vérifier avec vous si le contrat que je viens de recevoir est correct selon mon statut. Merci de votre attention.

Un tout nouveau prof

Cher tout nouveau prof,

Dans la convention collective, la notion de temps plein n'existe pas sur une base de session, elle s'applique seulement sur une base annuelle. Ainsi, si tu n'es pas sur poste ni annualisé à ce jour, il est normal que la mention temps partiel soit inscrite. C'est lors des tâches en novembre que tu pourras être annualisé (et payé en conséquence) si tu as plus de 80 de CI annuelle.

L'Exécutif du SEECO

Bonjour,

Je viens de recevoir une paye qui correspond à l'échelon 1, même si on m'avait confirmé, lors de mon embauche, que j'aurais beaucoup plus grâce à mon expérience. J'ai entendu dire que le Cégep pouvait mettre jusqu'à six mois avant de me payer à ma juste valeur. Je panique. J'ai quitté un emploi très payant pour venir enseigner, mais je ne pensais pas devoir sortir mes REER...

Un prof qui commence à regretter son choix



Cher prof,

Il est vrai que la Fédération des cégeps met plusieurs mois à reconnaître la scolarité, mais la reconnaissance de l'expérience se fait localement, au Cégep, ce qui est beaucoup plus rapide. Il faut seulement laisser la chance au service de paie d'enregistrer cette nouvelle information pour mettre en application l'échelon beaucoup plus intéressant auquel tu as droit, avec rétroactivité.

L'Exécutif du SEECO

NOUVELLES LOCALES

COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL - CRT

Plusieurs sujets font ou feront l'objet de discussions au CRT cette session : les exigences à l'embauche, l'utilisation des véhicules personnels avec des étudiants·e·s, le dossier des accommodements et le début des travaux pour un cadre de référence, la confection de la tâche de certains départements, le calcul de l'alternance travail-études (ATÉ), le cours de secourisme d'un programme, le saut d'échelon du 1er juillet, le respect de la période commune du mercredi, la coupure salariale de la 261^e journée travaillée, l'attribution des bureaux, le bilan du nombre d'enseignant·e·s engagé·e·s comme chargé·e·s de cours en surplus de tâches, le retrait des tours d'ordinateur dans les bureaux et dans les locaux, les communications pendant les vacances, l'arrimage des enquêtes pour VACS/harcèlement psychologique et les RH, les modalités entourant la mobilité étudiante, les clauses locales de la nouvelle convention collective, la contribution patronale aux assurances collectives, et plus.

INTERDICTION D'EXIGER DES BILLETS MÉDICAUX POUR ABSENCE DE MOINS DE CINQ JOURS

En voulant alléger le fardeau des médecins, le ministre de la Santé a alourdi celui du corps enseignant avec un possible accroissement des demandes de reprises d'évaluation. Parmi les mesures dissuasives discutées à la FNEEQ, il y a celle de reporter les reprises à la fin de la session ou de proposer de reporter le pourcentage d'évaluation à une autre évaluation. Quoi qu'il en soit, la FNEEQ nous invite à documenter les défis soulevés par cette nouvelle demande.

UN REGARD SUR LES DÉPARTEMENTS

Lors d'une discussion sur le rôle de la coordination et du département en réunion des RCD/RCP, il a été mentionné qu'il existait un document du regroupement cégep de la FNEEQ pour décrire le rôle et les tâches de chacun. Voici une version récente de ce document (2022) : [Un regard sur les départements](#). Nous encourageons tous les membres, jeunes et moins jeunes, à le consulter.

LE DROIT DE GRÈVE EST RECONNU CONSTITUTIONNELLEMENT !

Le 30 janvier 2015, la Cour suprême du Canada a reconnu la protection constitutionnelle du droit de grève, statuant que ce droit constituait un élément indispensable du processus de négociation collective. À l'époque, ce jugement avait été vécu comme une grande victoire pour le monde syndical puisqu'il venait limiter considérablement le recours par les gouvernements de lois spéciales ordonnant le retour immédiat au travail, outrepassant ainsi la garantie constitutionnelle de l'exercice du droit de grève.

Les récentes menaces de grève tant au CN/CPKC que plus récemment chez Air Canada ont mis au jour une nouvelle tendance du patronat pour tenter de contourner ce droit de grève. Cette pratique consiste à encourager le ministre fédéral du travail à utiliser l'article 107 du Code canadien du travail pour que ce dernier défère le dossier au Conseil canadien des relations industrielles qui, habituellement, ordonne un retour au travail le temps qu'un arbitrage exécutoire se tienne.

On l'a vu dans le récent conflit au CN/CPKC, où les deux entreprises elles-mêmes ont décidé de mettre les salarié·e·s en lock-out pour qu'Ottawa intervienne plus rapidement. On l'a vu de nouveau lorsqu'Air Canada enjoignait au gouvernement d'intervenir en mettant de l'avant l'impact, jugé considérable par le patronat, d'un arrêt de ses activités pour le transport des marchandises. Il va sans dire qu'en soi, on se retrouve face à ce même

déni à l'égard du droit de grève, et les citoyennes et citoyens ne doivent pas être dupes de ces nouvelles stratégies.

L'autre tactique fréquemment employée par de grandes entreprises, qui souvent réalisent des milliards de dollars en profit, consiste à faire pression auprès du gouvernement, grâce à leur armée de lobbyistes, afin que ce dernier déclare qu'il s'agit assurément d'un domaine entrant dans la catégorie des services essentiels. Ici aussi, la population ne doit pas se laisser berner. Il va sans dire que le retard dans le traitement d'un cancer virulent n'est pas à comparer au voyage annuel de tante Rosalie ou de mon oncle Edmond forcé·e·s de retarder leurs vacances annuelles à Fort Lauderdale.

Rappelons-nous-en lorsque nous « dénonçons » haut et fort une atteinte à nos privilèges occidentaux au détriment du droit constitutionnel de faire la grève, qui vise l'amélioration des conditions de travail pour tous !



Photo : Le Droit

On veut continuer de permettre aux Canadiennes et aux Canadiens d'aller dans le sud cet hiver.



« On demande aux profs de s'adapter à chaque singularité, dans ce qu'il y a de plus précis, de plus pointu. Nos institutions peinent à articuler singularité et commun. Il ne faut pas oublier que l'école, c'est aussi fait pour construire du commun. »

Philippe Meirieu,
spécialiste français des sciences
de l'éducation et de la pédagogie
(tiré de la page Facebook de [France Culture](#))

ENTENDU QUELQUE PART

« Je suis tellement de mauvaise humeur, je commence à ressembler à ma photo de passeport. »

SYNDICALISME INTERNATIONAL

LA DOUBLE BATAILLE DES SYNDICATS ISRAËLIENS

Les syndicats israéliens jouent un rôle particulier dans le contexte du conflit avec le Hamas. Historiquement axées sur des revendications économiques et sociales, certaines centrales syndicales, telles qu'[Histadrout](#), le plus grand syndicat israélien, ont pris des positions politiques fortes, notamment en appelant à la grève générale du 2 septembre dernier pour exiger un cessez-le-feu et la libération des otages. L'engagement politique de ces syndicats dépasse maintenant le rôle traditionnel qu'ils avaient avant la guerre. Pour Histadrout, dont l'implication dans des causes politiques était plutôt rare, il s'agit d'un tournant important.

D'autres syndicats israéliens soutiennent, quant à eux, que les partis politiques de gauche ont grandement négligé la classe ouvrière, ce qui expliquerait la progression de la droite populiste en Israël. « La gauche est perçue par les travailleurs comme un allié de la bourgeoisie. La conséquence, c'est une dépolitisation des syndicats, sommés de simplement s'occuper de la défense des droits des travailleurs », [soutient Tair Kaminer](#), membre d'un syndicat de conducteurs d'autobus.

Le syndicat [Koach La-Ovdim rapporte](#) d'autre part que nombre d'employeurs se servent de la guerre pour ne pas payer leurs salariés, prétextant qu'ils ne sont plus

correctement subventionnés par l'État et qu'ils ne peuvent plus verser les salaires. La centrale syndicale se retrouve donc à devoir convaincre les salarié-e-s de ne pas renoncer à réclamer leurs droits, alors qu'une grande partie d'entre elles et eux s'interdisent de manifester, en temps de guerre, contre le gouvernement.

La combinaison de ces deux dynamiques — l'action politique des syndicats et les abus économiques de certains employeurs — reflète, à n'en pas douter, le climat social tendu en Israël. Les syndicats se retrouvent à la fois à lutter contre des décisions politiques tout en défendant les droits des travailleuses et travailleurs, également victimes des conséquences du conflit. Le syndicalisme israélien, en plus de voir à la défense des intérêts économiques de leurs membres, doit donc constamment s'assurer d'une prise de position plus large, englobant les droits humains et politiques dans un contexte de guerre. Dans le jargon syndical d'ici, nous dirions que le premier front et le deuxième front s'entrecroisent constamment, ce qui, bien évidemment, vient considérablement complexifier leur tâche.

Pierre-Luc Vallée,
enseignant en Sciences politiques
et membre du Comité d'action internationale de la FNEEQ

LA HONTE DOIT CHANGER DE CAMP ! LE COMITÉ FEMMES DU SEECO APPUIE GISÈLE PÉLICOT

Le Comité femmes du SEECO aimerait souligner le courage et la grande force de la Française Gisèle Pélicot dans le procès qui l'oppose à son mari, qui a orchestré des viols collectifs contre elle et à son insu sur une période de 10 ans. Cette combattante nous rappelle avec raison que la honte doit changer de camp ! Vous avez toute notre admiration et tout notre soutien, Madame Pélicot !

Le Comité femmes du SEECO

RÉPONSES DU DERNIER CONCOURS

Pour notre premier concours de l'année, nous vous demandions : avec tout ce temps libre depuis la fin des négos, quel sera votre projet cette année ? Voici les réponses que nous avons obtenues :

- Aller aux pommes moi-même, comme les étudiants ne m'en apportent pas... :(
- Aucun temps libre malheureusement avec l'actualisation du programme
- Cogiter sur des nouveaux cours à bâtir lors de soirées de "gaming"
- M'accorder du temps !
- Redécouvrir les joies d'avoir une vie sociale
- Encadrer les étudiants dans leur cours de projet !
- Participer à tous les concours du Plus-Mots ! :P
- Suivre le conseil de Voltaire, c'est-à-dire « cultiver [mon] jardin ».

Valérie Aubrais (psychologie) et **Patrick Fillion** (biologie) ont gagné une carte-cadeau d'une valeur de **25 \$ de la Librairie du soleil** pour leur participation. Félicitations !

NOUVEAU CONCOURS DU *PLUS-MOT*

CONCOURS RÉSERVÉ AUX MEMBRES DU SEECO

Pour notre concours de septembre, François Legault aimerait des suggestions de compression qui lui permettrait d'exercer une « saine gestion des finances publiques ». L'équipe éditoriale du *Plus-Mot* lui a envoyé une première suggestion : couper dans le nombre démesuré de cadres du collégial ([voir article du Journal de Québec à ce sujet](#)), qui sont plus occupés qu'autre chose à réorganiser le budget des investissements que les mesures d'austérité de la CAQ viennent de bousiller !

Vous avez des idées vous aussi ? Écrivez-nous ! Votre participation pourrait vous faire gagner **une carte-cadeau de 25 \$ de la SAQ ou du Moca Loca** (selon votre préférence). Pour participer, il faut nous envoyer votre réponse **avant le jeudi 3 octobre 2024 à 15 h** [en cliquant ici](#). Nous avons bien hâte de vous lire !



ÉVOLUTION DU PERSONNEL DANS LES CÉGÉPS DEPUIS 10 ANS

Cadres:	1133 postes (+35%)
Enseignants:	14 981 postes (-0,5%)
Professionnels:	2405 postes (+58%)
Employés de soutien:	6075 postes (+12%)
Nombre d'étudiants:	195 861 (-1,6%)

Note: il s'agit des postes en équivalent temps plein en 2022-2023. La variation est calculée à partir de l'année 2012-2013.

Source: ministère de l'Enseignement supérieur



PENDANT CE TEMPS AU SEECO

LES BONS COUPS

Le *Plus-Mot* aimerait souligner les débuts des programmes de Techniques de gestion et intervention en loisir et Techniques de travail social. Bienvenue parmi nous !

LE *PLUS-MOT* A BESOIN DE VOUS !

Vous aimez lire le *Plus-Mot* ? Vous êtes peut-être la personne dont le journal syndical a besoin ! Comment dire non à une telle offre ? Écrivez-nous !



MANDAT DU *PLUS-MOT*

Le *Plus-Mot* est écrit par des profs bénévoles pour les membres du SEECO. Le mandat officiel est de « publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autres nous intéressant en tant qu'enseignant-e-s ou qui s'intéressent à l'enseignement. » (AG du 26 octobre 2016).

PROCHAIN *PLUS-MOT*

Le *Plus-Mot* a besoin de vous ! Soumettez idées, articles, photos ou memes en tout temps pour la prochaine édition à seeco@cegepouataouais.qc.ca. Veuillez noter que l'équipe se réserve le droit de corriger et de reformater les articles avant publication. **Date de tombée : 10 octobre 2024.** Merci de nous envoyer vos articles à l'avance. Le respect de cette date de tombée est précieux pour l'équipe éditoriale !

Source : Facebook/Inutilement indispensable ⇨



L'Exécutif du SEECO 2024-2025 : Christian Bernier (président), Lyne Beaumier (VP secrétariat), Mélanie Rousseau (VP convention collective), Pierre-Luc Vallée (VP convention collective), Simon Lespérance (VP finances) et Chrystel Lasson (adjointe administrative)

L'ÉQUIPE DU *PLUS-MOT*

Équipe éditoriale : Lyne Beaumier, Mélanie Rousseau, Pierre-Luc Vallée. **Correction et autres tâches pas si connexes :** Christian Bernier, Simon Lespérance et Chrystel « zéro plaisir à faire du classement » Lasson.

